



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE
AUDE

Code Postal : 11190
Téléphone : 04.68.74.01.55
Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	18 avril 2018
Convocation du	14 avril 2018
Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	6
Président	Pons Jean Claude
Secrétaire	Hédy Dargère

Présents :

Dargère Hedy 1° adjoint, Piccin Annie, Pons Jean Claude, Maire, Alexandre Brigitte, Moreno Parfait, July Rouscher

Excusés

Reinhold von Essen Patricia,
Falconner Heather

Pouvoir (art 2121-20 du CGCT)

Marc Morin à July Rauscher
Marion Bifante à Hedy Dargère

ORDRE DU JOUR

1. Prise de position sur le compteur LINKY

Suite aux contestations sur le bien-fondé du compteur LINKY qui ont été exposées lors du Conseil municipal et à la remise d'une pétition signé par 85% des familles lucoises, le Maire a invité Enedis (en la personne de Mr Dammane, chargé des relations avec les collectivités) pour expliquer au conseil les points litigieux soulevés par la pétition présentée lors du conseil du 11 avril 2018. Ces points sont :

- 1/l'utilisation des données personnelles collectées, et leur utilisation commerciale ;
- 2/les risques de santé liés au CPL ;
- 3/le gaspillage qui consiste à mettre au rébus des compteurs en état;

Mr le Maire a autorisé un débat avec le public présent au Conseil municipal qui a permis un échange de points de vues durant 1h15 de débat et d'informations contradictoires, le public et la délégation d'Enedis ayant quitté la salle du conseil municipal, la délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des présents :

Vu l'art L2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu la Loi 2015-992 du 17/8/2015 relative à la transition énergétique ENEDIS projetée de déployer à Luc sur Aude les compteurs LINKY à partir du printemps 2019. Il est dit « communicant » car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL).

Considérant la pétition remise à Mr le Maire lors du conseil municipal du 11/4/2018 signé par 85 habitants de Luc sur Aude représentant une large majorité des familles,

Considérant les craintes formulées par nos concitoyens sur la technologie CPL responsable d'ondes potentiellement nocives, sur le risque d'atteinte à la vie privée par la commercialisation des données personnelles recueillies par Enedis via LINKY et sur les risques que présenteraient ce compteur,

Considérant les informations apportées ce jour par les 2 représentants d'ENEDIS sur les inquiétudes de nos administrés,

Le Conseil municipal de Luc sur Aude décide, dans un premier temps :

-de demande fermement à ENEDIS de respecter les refus d'installation qui lui seront signifiés par lettre recommandée avec AR.

-de porter à la connaissance des habitants les éléments contradictoires du débat, dans la prochaine Gazette, ainsi que les démarches à effectuer pour éviter la pose du compteur lorsque celle-ci n'est pas souhaitée.

2. Vote du budget photovoltaïque

Le budget s'établit à 11431€, il comporte seulement 2 opérations la vente d'électricité attendue qui se monte à 4000€ et le remboursement de l'emprunt pour 3454€. Ce remboursement est encore dû sur 9 ans.

Le budget est adopté à l'unanimité.

3. Vote du budget de l'eau

Le budget de fonctionnement s'élève à 49501€ pour 45062€ de recettes liées à la facturation de l'eau ; le budget investissement, plus élevé en raison des besoins d'investissements tant sur la station que sur le réseau, s'élève à 56972€. Une grande partie de ce budget a été consommé en début d'année pour la fin des travaux sur le clarificateur ; une autre partie est destinée aux changements des compteurs d'eau ainsi que d'un tractopelle afin de faciliter les opérations sur le réseau.

Mr le Maire propose afin de poursuivre les investissements tant sur la station d'épuration que sur le réseau d'adduction d'eau potable d'augmenter pour 2019 le prix de l'ensemble eau et assainissement de 4% ; après débat cette augmentation est repoussée par 3 voix contre, 2 abstentions et 3 voix pour.

4. Vote du nouveau budget du lotissement de Coutieux

A la demande de la trésorerie nous avons établi un budget spécifique à l'opération d'aménagement du lotissement de Coutieux ; ce budget s'établit à l'équilibre à 330.750€ pour le fonctionnement, tandis que le budget investissement s'établit en recettes à 216.650€ et en dépenses à 114.100 €. Mr le Maire attire l'attention du conseil sur les sommes en jeu et l'importance de cette opération pour l'équilibre budgétaire de la commune.

Le budget est voté à l'unanimité.

5. Questions diverses

Renouvellement du bail de Soleil du Midi sur les terrains Nph ; après un court débat il est proposé de reporter cette décision au prochain conseil.

La séance est levée à 23h50.

Maire

Pons



Le

Jean Claude